



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 02 mars 2023

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	13
Présents :	9
Suffrages exprimés :	11
Vote :	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés : Mmes Nadine MEMIN-NICOULLAUD, Sylvie FABA,

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M Vincent COISCAUD, M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Vincent BONNIN

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

6.2 Intramuros : Site Internet de communication

Nous avons reçu un mail de Monsieur Alexis Provost, chargé de communication et des relations publiques au sein de la CCCP concernant l'application mobile « Intramuros ».

Cette application est destinée aux communes du Civraisien en Poitou.

Elle permet aux communes de communiquer plus simplement vers ses administrés via plusieurs fonctionnalités pour informer et alerter efficacement :

- Annuaires des services
- Signalement des problèmes de voirie
- Demande d'urbanisme
- Accès « rénover FACILE »
- Annuaire des associations, des commerces, des lieux de culture, des lieux de santé, scolarité et jeunesse
- Agenda des manifestations
- Listes des actualités

Voici une vidéo de présentation de l'application : <https://www.youtube.com/watch?v=hb9XI8T4Mjo>

L'adhésion à cette application est aux frais de la CCCP.

Une réponse est attendue par retour de mail avant le 31 mars 2023 sur le souhait d'adhérer ou non à l'application « Intramuros ».

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adhérer à l'application « Intramuros ».

AR Prefecture

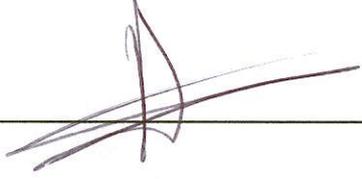
086-218600526-20230310-20230310_EC_09-DE
Reçu le 10/03/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°44/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 10 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Préfecture

086-218600526-20230310-20230310_EC_09-DE
Reçu le 10/03/2023

2/2

Page du registre n°